

—Comme vous le savez, il n'y a pas très longtemps que je suis sénateur. J'espère que vous ne me jugerez pas trop présomptueux si je m'adresse à vous si peu de temps après mon arrivée parmi vous.

Vous m'excuserez aussi, je l'espère, de commencer mes observations par quelques propos de nature personnelle.

D'abord, je tiens à remercier bien sincèrement le très honorable premier ministre du grand honneur qu'il m'a fait en recommandant ma nomination au Sénat du Canada. Pour ma part, je ne puis que m'engager à faire tout ce dont je suis capable pour m'acquitter le mieux possible de ma tâche.

Succéder au sénateur Calvert C. Pratt rendra, évidemment, cette tâche difficile. Le sénateur Pratt était un homme d'affaires éminent à Terre-Neuve. En outre, c'était un chef qui voyait loin, qui favorisait le progrès sous bien des aspects dans le domaine de l'instruction publique et des services sociaux de sa province. Bon nombre d'œuvres utiles ont été amorcées et exécutées uniquement parce qu'il leur a donné son généreux appui, comme il était toujours prêt à le faire. Ce ne sera donc pas facile d'occuper sa place.

L'autre sénateur de Terre-Neuve dont le décès nous laisse dans le deuil est, évidemment, le sénateur John G. Higgins, C.R.. Le sénateur Higgins, avocat aussi brillant que distingué, était un homme tout à fait charmant. Lui aussi nous manquera beaucoup.

En outre, je tiens à remercier l'honorable leader du gouvernement (l'honorable M. Connolly, Ottawa-Ouest) pour la preuve de confiance qu'il m'a donnée en me chargeant de cette motion importante.

Avant de parler du discours du trône lui-même, je ferai quelques observations sur ma province natale. Les 40 dernières années, Terre-Neuve a survécu à bon nombre de formes de gouvernement. Jusqu'en 1934, nous avions un gouvernement entièrement responsable. Cette année-là, la constitution a été suspendue, pour introduire le régime qu'on a désigné le gouvernement par commission.

Les membres de la Commission du gouvernement étaient nommés par le Bureau des Dominions à Londres et la politique de partis a cessé pendant un certain temps.

Ensuite, en 1949, nous entrions dans la confédération canadienne et maintenant, comme les Esquimaux et la majorité des Canadiens, nous jouissons des doubles bienfaits non pas d'un, mais de deux gouvernements, l'un fédéral et l'autre provincial.

Par ailleurs, il n'est malheureusement que trop vrai de dire que les habitants de Terre-Neuve ont souffert, au cours de la crise des années 30, plus que tout autre groupe en Amérique du Nord. Jusqu'à l'époque de la

crise, l'économie de Terre-Neuve était fondée en grande partie sur la pêche et la vente de la morue salée. En raison de l'effondrement désastreux de la valeur des ressources naturelles, en particulier la baisse du prix du poisson, les Terres-Neuviens, qui n'avaient jamais connu un très haut niveau de vie, étaient réduits à une pauvreté terrible.

On n'en était encore qu'au milieu de la période de marasme quand le gouvernement s'est aperçu qu'il manquait de fonds. La Constitution a par conséquent été suspendue et le régime de la Commission du gouvernement est entré en vigueur.

Pendant environ quinze ans de ce régime, Terre-Neuve a connu un gouvernement vigoureux et salutaire, mais qui manquait d'ardeur ou d'inspiration.

Cependant, l'Île de Terre-Neuve connut de nouveau la prospérité au cours des années de guerre et, lorsque la Commission du gouvernement fut remplacée par une autre forme de gouvernement en 1949, elle laissait dans le Trésor de l'Île un surplus de quelque 40 millions de dollars.

La réalisation par excellence de la Commission du gouvernement consiste dans le service d'administration bien formé, dévoué et compétent dont elle a doté Terre-Neuve. La province peut s'estimer heureuse qu'un bon nombre de ses hauts fonctionnaires qui ont servi sous le régime de la Commission du gouvernement soient encore en fonction et qu'ils aient pu à leur tour former des jeunes gens intelligents et compétents qui suivront leur exemple.

Pourtant, on n'a pas fait grand-chose pour améliorer les services publics et instituer un régime de bien-être ou de sécurité sociale, notamment parce que l'effort de guerre a absorbé une grande part des travaux de planification et de l'énergie de la collectivité. De fait, les Terres-Neuviens ont pour ainsi dire marqué le pas de 1929 à 1949, si l'on excepte les 8 ou 10 années durant lesquelles ils ont bénéficié d'emplois rémunérateurs.

J'ai voulu évoquer ces faits, même au risque de vous ennuyer, pour que vous puissiez mieux comprendre qu'en 1949 Terre-Neuve était un petit État dont la population, en dépit de quelques années de prospérité relative, avait enduré de grandes tribulations et n'avait à peu près pas de capital social pour envisager l'avenir; en général, les services publics y étaient au niveau de ceux qu'avaient connus les autres pays au début du siècle.

Nul ne saurait dire ce que nous aurions réalisé par nos propres moyens, à la lumière des nouveaux développements et avec un excédent de 40 millions de dollars, ce qui, déjà, était une somme rondelette. Il y avait notamment un certain Terre-Neuvien qui estimait que Terre-Neuve ne pouvait progresser